

**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 11 JUILLET 2019**

Date de la convocation : 05/07/2019

Le onze juillet deux mille dix-neuf à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Yoan PASCAREL Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Aleida MOLENKAMP, Mr Jean-Pierre LUÇON

Procuration : Mr Olivier DESMAISON a donné procuration à Mr Bernard PIERREFITE

Absent : Mme Sophie IRWAN, Mr Olivier DESMAISON, Mme Madeleine PEYRAT

A été nommé secrétaire : Mr Bernard PIERREFITE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****2019/16 - CHANGEMENT DE LOCATAIRE DU LOCAL COMMUNAL DU COMPTOIR GOURMAND**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 7 dont 1 pouvoir
- Présents : 6	Pour : 7
- Excusés : 3	Contre : 0 -
- Procuration : 1	Abstentions : 0 -

Vu la délibération 2017/30 en date du 13 décembre 2017 accordant à Lucie Peyramaure l'autorisation d'exercer son activité de salon de thé dans le local communal de l'ancienne agence postale place de la prévôté par le biais d'un bail précaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lucie PEYRAMAURE a demandé par courrier du 14 juin 2019, la résiliation de son bail précaire de location du local communal, Place de la Prévôté à Saint-Robert, accordée par la délibération 2017/30 du 13/12/2017 pour l'exploitation de son salon de thé. Parallèlement la commune a reçu une demande de la SARL Irwan en date du 15 juin 2019 souhaitant installer son commerce de petite restauration dans ce même local.

Mr le Maire rappelle que pour maintenir une vie locale à Saint-Robert, village touristique et classé parmi les plus beaux villages de France, ce local doit être maintenu en location pour l'accueil des touristes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'accepter la résiliation du bail précaire de Madame Lucie Peyramaure au 14 juillet 2019

De louer le local place de la prévôté à la SARL Irwan représentée par, Sophie Irwan Wiedenhoff co-gérante, Erwan Irwan co-gérant, Célie Bertrand co-gérante pour que celle-ci exerce son activité, pour une durée d'un an renouvelable à partir du **15 Juillet 2019**

De fixer le loyer à **150 €** net par mois

AUTORISE Mr le Maire :

A conclure et à signer un bail précaire de courte durée avec la SARL Irwan représentée par, Sophie Irwan Wiedenhoff co-gérante, Erwan Irwan co-gérant, Célie Bertrand co-gérante

De prendre toutes décisions et d'effectuer toutes signatures nécessaires à la bonne marche du projet.